



LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Nouvelles autorisations de programmation présentées au BP 2023

Il est proposé l'inscription de :

- 1 750,7 M€ en **autorisations de programme nouvelles** ;
- 90,9 M€ pour la **couverture d'opérations équilibrées en dépenses et en recettes** dont les montants sont neutralisés en analyse financière.

Elles sont accompagnées de 584,6 M€ d'**inscriptions en recettes** pour des opérations réelles et de 90,9 M€ en opérations comptables, en miroir des dépenses.

<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 750,7	584,6
Opérations comptables	90,9	90,9
TOTAL	1 841,6	675,4

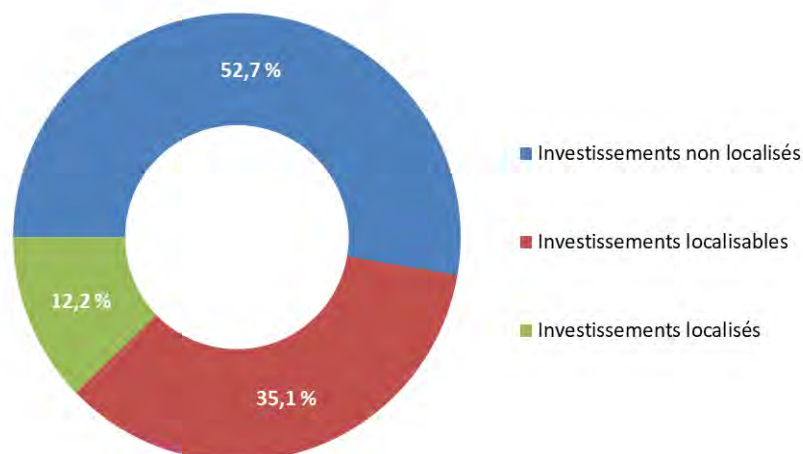
Pour ce budget primitif, les autorisations de programme se répartissent entre 57,1 % d'**autorisations de programme de plan**, 31,4 % de **projet**, 7,0 % pour les **investissements localisés** et 4,5 % pour le **budget participatif**.

<i>en M€</i>	Dépenses	
AP de plan	1 051,6	57,1 %
AP de projet	578,8	31,4 %
Investissement localisé	128,3	7,0 %
Budget participatif	82,8	4,5 %
TOTAL	1 841,6	100,0 %

Ces autorisations de programme se décomposent en :

- 970,9 M€ pour les **investissements non localisés**, qui regroupent les crédits pour des équipements dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement ou situés en dehors de Paris, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique ;
- 645,9 M€ pour les **investissements localisables**, répartis en fonction de l'arrondissement de leur exécution géographique en cours d'exercice ;
- 224,8 M€ pour les **investissements localisés** dans les 17 arrondissements, au profit des équipements de proximité, qui font l'objet d'une annexe détaillée.

Répartition des autorisations de programme



Le tableau suivant détaille la ventilation des autorisations de programme par fonction :

	Libellé	Dépenses	Recettes
0	Services généraux	381,0 M€	500,4 M€
1	Sécurité	28,3 M€	1,2 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	105,9 M€	7,5 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	156,8 M€	58,7 M€
4	Santé, action sociale et RSA	64,1 M€	7,8 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	849,0 M€	79,0 M€
6	Action économique	49,9 M€	-
7	Environnement	127,0 M€	3,9 M€
8	Transports	79,7 M€	17,0 M€
	TOTAL GENERAL	1 841,6 M€	675,4 M€

Dépenses

1 – Sécurité **28,3 M€**

Direction	Dépenses
Finances et achats (préfecture de police)	20,0 M€
Police municipale et prévention	4,9 M€
Propreté et eau	2,7 M€
Logement et habitat	0,7 M€
TOTAL	28,3 M€

Au sein de la fonction « Sécurité », 20,0 M€ sont prévus pour la subvention versée à la **préfecture de police**.

4,9 M€ sont consacrés aux **dépenses de prévention, de sécurité et de protection**, dont 3,0 M€ pour les investissements accompagnant la création de la police municipale, 0,5 M€ pour le

renforcement de la sécurité de l'Hôtel de Ville et 0,5 M€ pour des travaux d'entretien dans les locaux de la direction de la police municipale et de la prévention.

Enfin, 2,7 M€ sont alloués à la **défense extérieure contre l'incendie (DECI)** et 0,7 M€ est dédié aux mesures d'hygiène et de salubrité publique pour les travaux d'office dans les immeubles en péril.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....105,9M€

Direction	Dépenses
Affaires scolaires	96,1 M€
Attractivité et emploi	9,4 M€
Espaces verts et environnement	0,2 M€
Constructions publiques et architecture	0,1 M€
TOTAL	105,9 M€

Un montant de 96,1 M€ est proposé pour les **affaires scolaires**.

Il regroupe 63,1 M€ pour les opérations de travaux et d'entretien pour **l'enseignement du premier degré**, permettant de réaliser l'entretien courant des écoles (28,1 M€), des travaux d'amélioration de la sécurité incendie (10,9 M€), des travaux dans les logements de fonction (2,0 M€) et l'acquisition de matériel et mobilier (1,9 M€). Le déploiement des cours oasis dans les écoles bénéficie de 7,1 M€. Il est par ailleurs prévu la construction d'une école rue de Constantinople dans le 8^{ème} arrondissement (5,0 M€), la démolition-reconstruction de l'école Franc Nohain dans le cadre de la ZAC Bédier Oudiné dans le 13^{ème} arrondissement (2,6 M€) et des travaux de rénovation au sein du groupe scolaire Maurice Rouvier dans le 14^{ème} arrondissement (2,4 M€).

21,1 M€ sont inscrits au titre de **l'enseignement du second degré**, afin notamment de réaliser des travaux de sécurité dans les collèges (5,4 M€), de verser à la Région une subvention au titre de la finalisation des travaux de restructuration et de rénovation de la cité scolaire Gabriel-Fauré (13^{ème} arrondissement) (5,0 M€), de verser des subventions d'équipement et de travaux aux collèges autonomes (3,1 M€) et de réaliser des dépenses d'entretien des collèges et lycées dans des ensemble imbriqués (2,9 M€). Le déploiement des cours oasis dans les collèges bénéficie de 1,6 M€. 1,2 M€ est en outre inscrit pour des études relatives à la rénovation de la cité mixte régionale Jacques Decour (9^{ème} arrondissement).

Les **activités périscolaires et annexes** se voient allouer 6,3 M€.

Enfin, 4,0 M€ sont inscrits au titre de la **formation professionnelle** et une enveloppe de 1,7 M€ est proposée pour les **services communs**.

9,4 M€ sont consacrés à **l'enseignement supérieur**, dont 4,2 M€ pour des opérations relatives à la restauration universitaire et à la vie étudiante. 3,7 M€ sont prévus pour les écoles et universités avec notamment 1,6 M€ pour la subvention d'équipement à l'École supérieure de physique et de chimie industrielle (ESPCI) et 1,6 M€ pour des travaux d'entretien en faveur de l'enseignement supérieur. 1,6 M€ est prévu pour l'entretien et l'équipement des écoles d'art.

En outre, 0,3 M€ est alloué aux travaux de **l'École du Breuil**.

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.....156,8 M€

Direction	Dépenses
Affaires culturelles	78,7 M€
Jeunesse et sports	63,1 M€
Démocratie, citoyens et territoires	7,2 M€
Jeux olympiques et paralympiques, grands évènements	5,2 M€
Constructions publiques et architecture	2,5 M€
TOTAL	156,8 M€

78,7 M€ sont prévus pour les **affaires culturelles**, dont 23,6 M€ **au titre de l'enseignement artistique et des pratiques amateurs**. Il est notamment prévu 20,0 M€ pour la réalisation d'un équipement mixte rue de Noisy-le-Sec (20^{ème} arrondissement) regroupant un conservatoire à rayonnement régional et une médiathèque.

14,1 M€ sont consacrés au financement des **musées** au titre des opérations de travaux et afin de permettre l'acquisition de collections nouvelles. Au sein de ce montant, 4,7 M€ sont inscrits pour le réaménagement du Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Paris Centre), 4,6 M€ sont mobilisés pour la subvention d'équipement à l'établissement public Paris Musées, 2,9 M€ pour des travaux d'amélioration de ventilation et du parcours des visiteurs dans les catacombes (14^{ème} arrondissement) et 0,9 M€ correspond à des inscriptions techniques équilibrées en dépenses et en recettes liées aux comptes de tiers de l'établissement public Paris Musées (EPPM).

L'**action culturelle** se voit consacrer 13,9 M€, dont 5,0 M€ concernent le financement d'un équipement culturel au sein de la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18^{ème} arrondissement), 3,9 M€ des subventions d'équipement, 2,0 M€ la création d'un pôle culturel rue Brancion dans le 15^{ème} arrondissement et 1,0 M€ le déménagement des réserves de nitrate actuellement stockées sur le site Dubrunfaut (12^{ème} arrondissement).

Les **bibliothèques** se voient consacrer 7,6 M€, dont 4,3 M€ pour l'acquisition de collections nouvelles et 2,7 M€ pour l'entretien et l'équipement des bibliothèques de prêt et des bibliothèques patrimoniales.

La poursuite du **plan édifices culturels** conduit à une inscription de 7,3 M€, dont 3,2 M€ au titre des grosses réparations et de l'entretien, et 2,0 M€ au titre des dépenses de sécurisation. 1,5 M€ est par ailleurs inscrit pour l'église Saint-Eustache dans le cadre d'une opération de mécénat sur le grand orgue.

6,7 M€ sont prévus pour le **spectacle vivant**, dont 5,4 M€ pour la fin des travaux du théâtre de la Ville (Paris Centre) et 1,3 M€ pour des travaux urgents.

2,4 M€ sont prévus au titre de la **diversité de l'économie culturelle**, dont 2,0 M€ pour le financement de travaux à la Flèche d'or (20^{ème} arrondissement).

Enfin, 1,6 M€ est prévu pour la conservation du patrimoine culturel et 0,7 M€ pour les salles de spectacles.

Une inscription de 63,1 M€ est prévue **au titre de la jeunesse et des sports**.

Concernant **les salles de sports et les gymnases**, 12,0 M€ sont prévus pour la création de deux gymnases dans la ZAC Gare des Mines - Fillettes (18^{ème} arrondissement), 10,0 M€ pour le

financement du projet d'anneau olympique consistant en la rénovation et la surélévation d'équipements sportifs publics existants pour en créer de nouveaux, 5,0 M€ pour la rénovation du centre sportif Suzanne Lenglen (15^{ème} arrondissement), ainsi que 3,3 M€ pour des travaux sur le centre sportif Max Rousié (17^{ème} arrondissement), retenu comme site d'entraînement pour les Jeux olympiques et paralympiques. 2,2 M€ sont prévus pour la rénovation de la halle Georges Carpentier dans le 13^{ème} arrondissement et 2,0 M€ pour les travaux de réfection des gymnases situés dans le 19^{ème} arrondissement. La réfection du gymnase Falguière (15^{ème} arrondissement) est prévue à hauteur de 1,5 M€. 9,3 M€ sont par ailleurs dédiés aux dépenses d'entretien localisées au profit des équipements sportifs, gymnases et salles de sport.

3,2 M€ sont prévus pour les **stades**, dont 2,0 M€ pour les opérations de renouvellement des gazons synthétiques des terrains.

Les **piscines et bassins-écoles** se voient attribuer 9,6 M€, dont 7,5 M€ pour les dépenses de gros entretien et de renouvellement dans le cadre du plan piscines, 1,5 M€ pour le projet de baignade en Seine et 0,4 M€ pour les baignages estivales.

Enfin, 1,6 M€ est prévu pour les **équipements jeunesse**, dont 1,3 M€ pour l'entretien des centres d'animation et 0,9 M€ pour les services communs.

7,2 M€ sont destinés à la **vie citoyenne**, dont 6,9 M€ pour les opérations de rénovation et de modernisation des bâtiments des mairies d'arrondissement.

Une inscription de 5,2 M€ est prévue pour les sites liés aux **Jeux olympiques et paralympiques**, dont 5,0 M€ pour les sites temporaires de la place de la Concorde et des Champs-Élysées (1,0 M€), de l'esplanade du Trocadéro (1,0 M€), des berges de Seine (1,0 M€), du Champs-de-Mars (1,0 M€) et de l'esplanade des Invalides (1,0 M€).

Enfin, 2,5 M€ sont prévus **au titre des constructions publiques et de l'architecture** pour l'entretien des fontaines.

4 – Sante, action sociale et RSA 64,1 M€

Direction	Dépenses
Familles et petite enfance	41,1 M€
Affaires scolaires	8,1 M€
Solidarités	5,9 M€
Santé publique	3,3 M€
Jeunesse et sports	3,1 M€
Affaires culturelles	1,5 M€
Espaces verts et environnement	1,0 M€
Démocratie, citoyens et territoires	0,2 M€
Immobilier, logistique et transports	0,1 M€
TOTAL	64,1 M€

41,1 M€ sont destinés aux actions **en faveur des familles et de la petite enfance**. Au sein de ce montant, 12,5 M€ sont consacrés à la rénovation et à l'entretien des crèches et garderies, 6,0 M€ sont prévus pour les subventions d'équipement aux crèches associatives et 2,6 M€ permettent l'acquisition de matériel et mobilier dans les crèches. Par ailleurs, 16,7 M€ sont consacrés aux constructions ou restructurations de crèches. Parmi les opérations les plus importantes, 4,2 M€ sont consacrés à la reconstruction de la crèche située rue Preault (19^{ème} arrondissement), 3,3 M€ à la création d'une crèche au sein de la ZAC Saint-Vincent de Paul (14^{ème} arrondissement), 2,8 M€

à la restructuration du jardin d'enfants Fernand Pelloutier (17^{ème} arrondissement), 2,1 M€ pour la reconstruction de la crèche Beaujon (8^{ème} arrondissement) ou encore 1,7 M€ à la construction d'une crèche multi-accueil rue Théodore Deck (15^{ème} arrondissement). Une nouvelle enveloppe est créée, dotée de 1,8 M€, pour soutenir le développement des maisons d'assistantes maternelles (MAM). Enfin, 1,5 M€ est inscrit pour les travaux de mise en accessibilité des équipements de la petite enfance.

5,9 M€ sont dédiées aux **solidarités**. Au sein de ce montant, les actions en faveur de l'autonomie des personnes handicapées se voient consacrer 2,7 M€ dans le cadre du schéma directeur pour financer la rénovation et la restructuration d'établissements. S'y ajoutent notamment 0,6 M€ prévu au titre de la solidarité aux personnes en difficulté, pour des actions en faveur de l'insertion, 0,6 M€ pour des travaux dans les lieux d'accueil des réfugiés, 0,5 M€ alloué à l'aide sociale à l'enfance et 0,3 M€ au titre de subventions aux centres sociaux. Enfin, les services communs de l'action sociale bénéficient de 0,5 M€, les espaces parisiens pour l'insertion de 0,4 M€, et 0,1 M€ est consacré à l'accessibilité des équipements sociaux.

Les dépenses de **santé** couvrent un budget de 3,3 M€. Ainsi, 1,9 M€ est consacré aux travaux d'entretien et au renouvellement de matériel des établissements de santé et de la protection maternelle et infantile (PMI), dont 0,9 M€ pour la PMI, 0,5 M€ pour les établissements de santé, et 0,5 M€ pour les laboratoires. Par ailleurs, 1,4 M€ est prévu pour la construction d'un centre de santé et d'une maison de santé au sein de la ZAC Python Duvernois (20^{ème} arrondissement).

L'**accessibilité** des équipements de la collectivité parisienne est une priorité majeure : 15,5 M€ y sont consacrés en 2022. Ainsi, 8,1 M€ seront consacrés à l'accessibilité des équipements scolaires, 3,1 M€ pour les équipements sportifs, 1,5 M€ pour les équipements petite enfance (voir ci-dessus), 1,5 M€ pour les équipements culturels, 1,0 M€ pour les espaces verts, 0,2 M€ pour les mairies d'arrondissement, 0,1 M€ pour les bâtiments administratifs et 0,1 M€ pour les équipements sociaux (voir ci-dessus).

5 – Aménagement des territoires et habitat.....849,0 M€

Direction	Dépenses
Logement et habitat	426,1 M€
Urbanisme	267,7 M€
Espaces verts et environnement	83,7 M€
Voirie et déplacements	71,1 M€
Démocratie, citoyens et territoires	0,4 M€
TOTAL	849,0 M€

426,1 M€ sont inscrits pour le logement et l'habitat. Ce montant inclut notamment 240,0 M€ pour les subventions au logement social de la Ville et 91,0 M€ de crédits délégués par l'État pour le logement social, 71,2 M€ pour le rachat d'actifs fonciers aux bailleurs dans le cadre du conventionnement, 12,0 M€ pour le dispositif « Eco-rénovons Paris » pour les aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé, 7,1 M€ pour les subventions visant à la lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, ainsi que 4,5 M€ pour les travaux sur le domaine privé de la collectivité, dont 3,3 M€ au titre du domaine intercalaire.

267,7 M€ sont prévus au titre de l'urbanisme, dont 15,0 M€ pour des mouvements techniques d'acquisitions ou d'échanges fonciers qui sont équilibrés par des recettes du même montant. 185,2 M€ sont dédiés au compte foncier logement, 19,0 M€ au compte foncier équipements, 9,4 M€ aux dépenses opérationnelles liées au compte foncier et 37,3 M€ aux opérations d'urbanisme, comportant principalement une inscription de 34,2 M€ pour l'acquisition de foncier et la prise de participations dans le cadre de zones d'aménagement concerté (ZAC).

83,7 M€ sont proposés pour l'entretien des espaces verts et des locaux sociaux y afférents, dont 28,3 M€ pour la végétalisation des quartiers, notamment dans le cadre de la politique « Embellir vos quartiers » (13,3 M€). 6,0 M€ sont prévus pour le projet de réaménagement de la dalle Kennedy – Pont de Grenelle (16^{ème} arrondissement), 6,0 M€ sont inscrits pour le jardin de l'îlot Riquet au sein des orgues de Flandre (19^{ème} arrondissement), 5,0 M€ pour la petite ceinture, 5,0 M€ pour la création de nouveaux espaces verts dans le cadre du programme « 30 hectares » et 4,6 M€ pour la végétalisation du bois de Vincennes. 1,8 M€ est prévu pour l'extension du parc Suzanne Lenglen (15^{ème} arrondissement), 1,3 M€ pour l'extension du square Clara Zetkin au sein de la ZAC Bédier-Oudiné (13^{ème} arrondissement), 1,3 M€ pour la rénovation thermique des serres et 1,0 M€ pour la rénovation du square Louise Michel (18^{ème} arrondissement). Par ailleurs, l'entretien des espaces verts bénéficie d'une inscription de 7,7 M€, 2,5 M€ sont consacrés au remplacement des arbres d'alignement et 1,4 M€ aux aires de jeux. Une inscription de 2,5 M€ est retenue pour l'entretien des locaux sociaux.

71,1 M€ sont consacrés à la voirie et aux déplacements, dont 26,7 M€ pour le financement des opérations « Embellir vos quartiers », 15,8 M€ pour les participations au titre de la voirie au bilan des ZAC Paris rive gauche dans le 13^{ème} arrondissement (14,5 M€) et Clichy-Batignolles dans le 17^{ème} arrondissement (1,3 M€), 12,3 M€ pour l'éclairage public et 12,0 M€ pour les « rues aux écoles ». 2,0 M€ sont inscrits pour l'aménagement de voies réservées lors des Jeux olympiques et 1,5 M€ pour l'aménagement de la rue du faubourg Saint-Honoré (8^{ème} arrondissement).

Enfin, 0,4 M€ est dédié à la politique de la ville.

6 – Action économique 49,9 M€

Direction	Dépenses
Attractivité et emploi	39,6 M€
Urbanisme	9,0 M€
Espaces verts et environnement	1,2 M€
TOTAL	49,9 M€

39,6 M€ sont inscrit **au titre de l'attractivité et de l'emploi** incluant :

- 14,2 M€ pour l'insertion économique et l'économie sociale et solidaire, dont 10,0 M€ pour le financement du hub du réemploi, 2,0 M€ dans le cadre du programme « Fabriqué à Paris » pour le développement de lieux de production locale et 1,6 M€ pour la création de ressourceries et l'accompagnement de la filière de la consigne et du réemploi ;
- 6,3 M€ pour les commerces et marchés, dont 4,0 M€ pour le marché aux puces de la porte de Montreuil (20^{ème} arrondissement) et 0,9 M€ pour l'entretien courant des marchés de quartier ;
- 5,2 M€ au titre de l'industrie et de l'artisanat, dont 3,4 M€ pour la Maison de l'air (20^{ème} arrondissement), 0,6 M€ pour le plan de soutien « librairies, disquaires et galeries » et 0,6 M€ pour le ravalement des Ateliers de Paris (12^{ème} arrondissement) ;
- 4,7 M€ pour le développement de l'alimentation durable, dont 2,0 M€ pour la création de la halle alimentaire du 11^{ème} arrondissement, 1,5 M€ pour les restaurants et épiceries durables, 0,6 M€ pour les lieux de transformation alimentaire et 0,6 M€ pour le développement des circuits courts ;
- 4,2 M€ pour la recherche et l'innovation, dont 3,0 M€ pour le projet « Émergences » et 0,8 M€ pour le fonds de soutien à la recherche ;
- 2,9 M€ pour le tourisme, dont 2,0 M€ pour le site Émile Anthoine – Tour Eiffel (7^{ème} arrondissement) et 0,7 M€ au titre de subventions au Centre national de la musique pour l'insonorisation de salles ;
- 1,9 M€ pour le développement économique, dont 1,2 M€ pour le fonds de soutien aux entreprises innovantes.

Au titre de l'**urbanisme**, 9,0 M€ sont alloués au compte foncier commerce dans le cadre des mouvements de préemption et d'acquisition de foncier.

1,2 M€ sont consacrés à l'**agriculture durable**, comportant le financement d'actions en faveur de la sortie du plastique (0,6 M€), de subventions à des projets d'agriculture urbaine ou favorisant l'alimentation durable (0,4 M€) et de projets de potagers dans les bois parisiens (0,2 M€).

7 – Environnement.....127,0 M€

Direction	Dépenses
Constructions publiques et architecture	59,3 M€
Transition énergétique et climat	30,8 M€
Propreté et eau	20,6 M€
Voirie et déplacements	13,5 M€
Immobilier, logistique et transport	2,5 M€
Espaces verts et environnement	0,3 M€
TOTAL	127,0 M€

La **modernisation des centres thermiques et des installations de ventilation** ainsi que les travaux innovants de modernisation et de pilotage les concernant mobilisent 26,5 M€. Les **travaux de performance énergétique** se voient consacrer 30,8 M€, dont 11,0 M€ relatifs à des études et travaux de performance énergétique, 8,1 M€ pour le lancement de nouveaux contrats de performance énergétique sur 20 écoles, huit collèges et deux piscines, 6,7 M€ pour l'installation de menuiseries permettant d'améliorer les performances énergétiques et le confort thermique des bâtiments, et 5,0 M€ pour la rénovation thermique des écoles situées dans les quartiers populaires. 2,0 M€ sont consacrés à la **production d'énergie durable**.

30,8 M€ sont inscrit au titre de la **transition énergétique et du climat**, dont 15,0 M€ pour le développement d'énergies renouvelables à horizon 2030, 8,0 M€ pour le projet « Paris Frais » visant à rafraîchir Paris et à lutter contre les îlots de chaleur et 7,8 M€ pour le projet « Énergiculteurs » permettant la production d'énergies renouvelables et de récupération.

20,6 M€ sont proposés au titre de la **propreté et l'eau**, dont 10,2 M€ pour l'achat de véhicules de collecte et de propreté. 2,1 M€ sont inscrits pour la rénovation des locaux et des installations de ventilation, 1,5 M€ pour le déploiement d'outils numériques permettant l'amélioration de la collecte de déchets, 1,0 M€ pour le déploiement de dispositifs de sécurité sur les véhicules, 0,8 M€ pour l'installation de nouvelles corbeilles de rue et le renouvellement des corbeilles usagées, 0,5 M€ pour la création d'un atelier de propreté dans le 18^{ème} arrondissement, et 0,5 M€ pour des études relatives à de futurs garages. Par ailleurs, 2,0 M€ sont inscrits afin de financer l'entretien du réseau d'eau non-potable.

La **voirie et les déplacements** se voient consacrer 13,5 M€, dont 10,0 M€ pour l'acquisition de nouvelles sanisettes et 1,5 M€ pour le versement d'aides à l'acquisition de véhicules propres par les particuliers. De plus, 2,0 M€ participent à l'entretien des carrières.

L'amélioration des **bâtiments administratifs** dans le cadre du plan climat air énergie territorial donne lieu à une inscription de 2,5 M€.

L'inscription de 0,3 M€ au titre des **espaces verts** concerne principalement l'entretien du réseau d'eau non-potable dans les espaces verts.

8 – Transports **79,7 M€**

Direction	Dépenses
Voirie et déplacements	79,7 M€
TOTAL	79,7 M€

Concernant le **transport public de voyageurs**, 44,0 M€ sont consacrés au prolongement de RER « Éole » et 0,6 M€ au T8 Sud. Les investissements d'intérêt local et localisés se voient dotés de 22,8 M€, en lien principalement avec l'entretien du patrimoine de voirie. L'entretien des ponts et des ouvrages d'art bénéficie d'une inscription de 2,8 M€. 1,5 M€ est dédié à l'entretien et à l'exploitation du boulevard périphérique et 1,1 M€ est prévu pour la chaussée du boulevard Magenta (10^{ème} arrondissement). Par ailleurs, 4,5 M€ sont mobilisés en faveur de l'entretien des canaux et de la mise aux normes des bâtiments afférents.

0 – Services généraux **381,0M€**

Cette inscription est constituée d'une enveloppe de 298,1 M€ dédiée aux **services généraux** et d'une enveloppe de 82,8 M€ consacrée au **budget participatif**.

Direction	Dépenses (hors budget participatif)
Urbanisme	117,5 M€
Constructions publiques et architecture	47,7 M€
Systèmes d'information et numérique	44,2 M€
Gestion financière	37,5 M€
Logement et habitat	17,0 M€
Transition énergétique et climat	10,0 M€
Attractivité et emploi	7,5 M€
Immobilier, logistique et transports	5,3 M€
Finances et achats	3,0 M€
Espaces verts et environnement	2,6 M€
Secrétariat général	2,2 M€
Ressources humaines	2,2 M€
Autres	1,5 M€
TOTAL	298,1 M€

117,5 M€ sont prévus **au titre de l'urbanisme**, dont 75,0 M€ pour des inscriptions techniques de ventes avec échéanciers qui sont équilibrées en recettes. 22,0 M€ sont prévus pour d'éventuels besoins de recapitalisation des opérateurs de la Ville. 20,5 M€ sont inscrits au titre des opérations financières liées au compte foncier logement, au compte foncier commerce, aux équipements et aux acquisitions foncières dans le cadre de zones d'aménagement concerté (ZAC).

47,7 M€ sont consacrés au **budget des constructions publiques et de l'architecture**, dont 30,5 M€ dédiés au projet d'aménagement du site de la Tour Eiffel. 3,0 M€ sont prévus pour des dépenses de ravalement des bâtiments, 3,0 M€ pour la modernisation des systèmes de sécurité incendie, 2,8 M€ pour la modernisation des installations électriques, 2,3 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs et 1,9 M€ pour la réfection des toitures des équipements publics et des bâtiments administratifs. S'y ajoutent notamment 1,0 M€ pour la réalisation d'études et 0,8 M€ pour la prévention des risques professionnels.

44,2 M€ sont prévus pour **les systèmes d'information et le numérique**, répartis comme suit :

- 19,9 M€ sont dédiés aux projets informatiques, dont 8,9 M€ aux projets en lien avec les usagers, 2,2 M€ pour la gestion immobilière et bâtiminaire, 2,1 M€ aux projets en lien avec l'espace public, 1,5 M€ pour la refonte du portail « Facil'familles », 1,4 M€ pour les systèmes d'information géographique, 1,4 M€ pour l'accès à l'offre sociale de la Ville et de ses partenaires, ou encore 1,1 M€ pour la cybersécurité ;
- 8,6 M€ pour la tierce maintenance applicative, notamment pour les applications à destination des usagers (2,6 M€), le système d'information ressources humaines (1,5 M€) et le système d'information financier (1,1 M€) ;
- 4,4 M€ sont alloués aux dépenses d'entretien du réseau informatique (4,0 M€) et téléphonique (0,4 M€).
- 4,0 M€ sont inscrits pour des équipements d'extrémité (postes de travail et équipements spécifiques) des services de la Ville, auxquels s'ajoutent 2,0 M€ pour les infrastructures liées aux postes de travail, aux services et à la sécurité ;
- 3,3 M€ sont consacrés aux serveurs et au stockage, auquel s'ajoute 1,0 M€ pour l'intégration applicative ;
- Enfin, une enveloppe de 1,0 M€ est dédiée à la poursuite du traitement de l'obsolescence du parc des copieurs et au déploiement de l'impression par badge.

S'y ajoutent 2,2 M€ inscrits sur le budget du secrétariat général pour des **marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage** en matière de systèmes d'information.

37,5 M€ sont inscrits au titre de la **gestion financière**, qui correspondent à 24,0 M€ pour les dépenses imprévues, 7,7 M€ pour la première échéance de remboursement de l'avance de DMT0 perçue par la Ville en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, et 5,8 M€ au titre de la dotation d'investissement des arrondissements.

17,0 M€ sont inscrits au titre du **logement et de l'habitat** pour la recapitalisation de la foncière de la Ville de Paris.

10,0 M€ sont inscrits au titre de de la **transition énergétique et du climat** pour le financement de participations aux opérateurs climat, notamment Energie Paris, la coopérative carbone et AgriParis.

7,5 M€ sont inscrits **au titre de l'attractivité et de l'emploi**, soit 5,5 M€ pour l'augmentation de capital de la Semaest dans le cadre de la création de la foncière Paris commerce, et 2,0 M€ pour le fonds d'avenir et de soutien au tourisme.

5,3 M€ sont affectés à l'entretien et au réaménagement des **bâtiments administratifs** ainsi qu'au schéma directeur des implantations administratives.

3,0 M€ sont inscrits **au titre des finances et des achats**, incluant notamment 2,7 M€ de participations aux opérateurs de la Ville.

2,6 M€ sont inscrits pour **l'entretien des cimetières et équipements funéraires**.

2,2 M€ sont prévus au titre des **ressources humaines**, dont 1,8 M€ pour la rénovation et la construction de centres de restauration de l'association d'action sociale en faveur des personnels parisiens (ASPP) et 0,2 M€ pour l'équipement des agents en situation de handicap.

1,5 M€ sont prévus pour les **autres dépenses**, dont 1,1 M€ pour la subvention à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) (montant stable par rapport au BP 2022).

Une enveloppe de 82,8 M€ est consacrée au budget participatif.

À l'issue de la campagne 2022 du budget participatif, 62 projets ont été retenus, dont deux projets portant sur l'ensemble du territoire parisien (BPP) et 60 projets d'arrondissement (BPA), pour un montant total de 82,1 M€.

S'y ajoute une inscription de 0,8 M€ permettant de compléter les 6,5 M€ de financements déjà votés sur le budget participatif pour le conservatoire municipal du 15^{ème} arrondissement.

Direction	Dépenses (budget participatif)
Affaires scolaires	20,0 M€
Espaces verts et environnement	16,0 M€
Jeunesse et sports	10,8 M€
Voirie et déplacements	8,2 M€
Affaires culturelles	6,2 M€
Démocratie, citoyens et territoires	5,3 M€
Constructions publiques et architecture	5,5 M€
Propreté et eau	5,0 M€
Attractivité et emploi	3,7 M€
Solidarités	2,3 M€
TOTAL	82,8 M€

Recettes

1 – Sécurité.....1,2 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	1,2 M€
TOTAL	1,2 M€

1,2 M€ de recettes d'investissement est attendu au titre de la **sécurité**. Ce montant correspond aux remboursements versés par des tiers pour des travaux réalisés d'office par la Ville sur des immeubles déclarés insalubres.

2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage.....7,5 M€

Direction	Recettes
Affaires scolaires	7,3 M€
Constructions publiques et architecture	0,1 M€
TOTAL	7,5 M€

7,3 M€ de recettes sont attendues au titre des **affaires scolaires**, dont 5,8 M€ correspondant à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'État, 1,2 M€ de cofinancements dans le cadre de la mise en place des cours oasis et 0,3 M€ pour la reconstruction de l'école du Clos dans le 20^{ème} arrondissement.

En outre, 0,1 M€ provient du remboursement par l'**École du Breuil** des travaux réalisés pour son compte.

3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58,7 M€

Direction	Recettes
Jeux olympiques et paralympiques	45,0 M€
Affaires culturelles	9,9 M€
Jeunesse et sports	2,2 M€
Constructions publiques et architecture	1,6 M€
TOTAL	58,7 M€

45,0 M€ sont inscrits au titre de la **participation de la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo)** dans le cadre des aménagements liés à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Concernant les **affaires culturelles**, 7,4 M€ de cofinancements sont attendus au titre du plan édifices culturels, notamment au titre du mécénat. 2,6 M€ seront perçus pour les bibliothèques, les conservatoires et l'archivage des documents, dont 1,2 M€ pour les acquisitions d'instruments pour les conservatoires et 1,0 M€ pour la création de la médiathèque James Baldwin (19^{ème} arrondissement).

1,5 M€ est attendu au titre de la **construction de la piscine Belliard** (18^{ème} arrondissement) et 0,7 M€ pour la rénovation énergétique des piscines.

1,6 M€ correspond au remboursement par l'établissement public **Paris Musées** des travaux réalisés pour son compte, ce qui correspond, pour 0,9 M€, à une inscription technique équilibrée en dépenses et recettes.

4 – Sante, action sociale et RSA 7,8 M€

Direction	Recettes
Familles et petite enfance	6,4 M€
Solidarités	1,2 M€
Santé	0,2 M€
TOTAL	7,8 M€

6,4 M€ sont inscrits au titre des subventions d'équipement versées par la **caisse d'allocations familiales (CAF)** pour la création de nouvelles places de crèches, dont 1,2 M€ pour la crèche collective du 73 boulevard Davout (20^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour la crèche collective rue du docteur Netter (12^{ème} arrondissement) et 0,7 M€ pour la crèche collective du 10 rue Préault (19^{ème} arrondissement).

1,2 M€ est prévu dans le cadre de la **dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** pour le financement de la Maison des réfugiés (19^{ème} arrondissement).

0,2 M€ est attendu au titre du **centre de protection maternelle et infantile (PMI)** du boulevard Exelmans (16^{ème} arrondissement).

5 – Aménagement des territoires et habitat79,0 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	72,7 M€
Voirie et déplacements	6,3 M€
TOTAL	79,0 M€

72,7 M€ concernent la délégation de l'État pour le logement social au titre des **aides à la pierre**.

6,3 M€ de cofinancements sont attendus pour la réalisation de divers travaux d'**aménagement de la voirie**, notamment 2,6 M€ pour les abords de la Tour Montparnasse (14^{ème} arrondissement), 1,4 M€ pour la porte de Montreuil (20^{ème} arrondissement) et 1,2 M€ pour les forêts urbaines.

7 – Environnement3,9 M€

Direction	Recettes
Constructions publiques et architecture	3,9 M€
TOTAL	3,9 M€

3,9 M€ sont attendus au titre de cofinancements pour la **rénovation énergétique** des bâtiments de la Ville.

8 – Transports17,0 M€

Direction	Recettes
Voirie et déplacements	17,0 M€
TOTAL	17,0 M€

Sont attendus 10,0 M€ de subventions pour les **pistes cyclables**, 5,0 M€ liés aux remboursements de travaux réalisés pour le **compte de tiers** et 2,0 M€ de cofinancements liés aux **ponts de Paris**.

0 – Services généraux500,4 M€

Direction	Recettes
Logement et habitat	202,9 M€
Urbanisme	196,7 M€
Gestion financière	100,0 M€
Constructions publiques et architecture	0,8 M€
TOTAL	500,4 M€

Les recettes liées au **logement et à l'habitat** (202,9 M€) sont essentiellement constituées des loyers capitalisés, inscrits au budget d'investissement à hauteur de 202,5 M€.

110,0 M€ sont prévus au titre des **cessions foncières**, dont 81,2 M€ de prévisions de ventes parfaites, 25,5 M€ relevant des parts annuelles de ventes avec échéanciers, et 3,3 M€ qui seront constatés en crédits de paiement uniquement. 90,0 M€ sont en outre inscrits pour les opérations

équilibrées en dépenses et en recettes liées aux acquisitions, ventes avec échéanciers ou échanges fonciers.

Les recettes liées à la **gestion financière** sont constituées de 100,0 M€ prévus au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Les **recettes liées aux constructions publiques et à l'architecture** sont constituées de cofinancements pour la rénovation du pavillon de l'Arsenal (4^{ème} arrondissement) (0,7 M€) et pour l'installation de bornes de recharge électrique (0,1 M€).

Situation des autorisations de programme

À l'issue du BP 2022 adopté en décembre 2021 et des décisions budgétaires modificatives adoptées en 2022, le stock net s'établissait à 6 824,2 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Avant le vote du budget primitif 2023, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution à date, le stock net s'élève à 6 679,6 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2021, des mouvements intervenus au BP 2022 et dans le cadre des décisions modificatives adoptées en cours d'année, ainsi que de l'exécution 2022 à date.

Les **mouvements proposés dans le cadre du présent budget primitif** impliquent une augmentation du stock net d'AP de 1 841,6 M€ en dépenses, ce qui le porte à 8 521,2 M€.

Le tableau suivant retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction (en M€) :

Libellé	Stock brut au 31/12/2021 (a)	CA 2021		Stock net au 31/12/2021 reporté en 2022	BP 2022 (e)	DM1 + BS + DM2 2022 (f)	Stock brut 2022 avant BP 2023 (i=d+e+f)	Liquidé à date au 21/11/2022 (j)	Stock net avant BP 2023 au 21/11/2022 (k=i-j)	BP 2023 (l)	Stock net après BP 2023 (m=k+l)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)								
Services généraux	1 104,3	278,1	199,1	627,1	479,1	5,3	1 111,5	141,6	969,9	381,0	1 350,9
Sécurité	37,2	24,7	0,2	12,2	30,7	0,5	43,3	18,1	25,2	28,3	53,5
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	481,6	130,1	12,1	339,3	151,3	13,4	504,1	72,1	432,0	105,9	537,9
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	836,4	169,8	84,0	582,6	262,8	-23,3	822,1	162,1	660,1	156,8	816,9
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	224,1	44,6	10,7	168,9	109,4	20,8	299,1	30,0	269,1	64,1	333,2
Aménagement des territoires et habitat	3 381,3	544,2	83,5	2 753,6	963,0	109,4	3 826,0	477,8	3 348,1	849,0	4 197,1
Action économique	167,8	39,0	38,8	90,0	88,9	-10,9	168,0	8,2	159,8	49,9	209,7
Environnement	125,3	59,9	4,1	61,3	127,5	-3,0	185,8	31,9	153,9	127,0	280,9
Transports	777,1	166,1	12,2	598,8	250,2	-0,6	848,3	186,9	661,4	79,7	741,1
TOTAL GENERAL	7 135,2	1 456,6	444,7	5 233,9	2 462,8	111,6	7 808,3	1 128,7	6 679,6	1 841,6	8 521,2

5

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Trois types d'opérations d'ordre sont regroupés dans des chapitres globalisés particuliers.

Il s'agit, d'une part, des mouvements entre sections, équilibrés entre fonctionnement et investissement :

- les opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement (chapitres 946 et 926) ;
- et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 953) à la section d'investissement (chapitre 951).

S'y ajoute, d'autre part, les opérations d'ordre patrimoniales, équilibrées à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 925).

Les mouvements entre sections de fonctionnement et d'investissement

en M€		Investissement		Fonctionnement		Chapitre	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
926	Opérations d'ordre de transfert entre sections (investissement)	55,6	550,4	550,4	55,6	Opérations d'ordre de transfert entre sections (fonctionnement)	946
951	Virement de la section de fonctionnement		384,6	384,6		Virement à la section d'investissement	953

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections au BP 2023 (chapitres 926 et 946)

Les mouvements d'ordre budgétaires entre sections sont imputés :

- en chapitre 946 « Transferts entre sections » pour ce qui concerne la section de fonctionnement ;
- en chapitre 926 « Transferts entre sections » côté section d'investissement.

Les **écritures équilibrées en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement** (550,4 M€) correspondent aux opérations suivantes :

- Les **amortissements des immobilisations** sont inscrits à hauteur de 470,0 M€.
- Les **dotations aux provisions pour dépréciations des actifs** comptabilisant notamment les créances douteuses représentent 33,2 M€.
- Les **dotations aux provisions pour risques et charges** comptabilisant notamment les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription à hauteur de 21,4 M€.
- L'**amortissement de l'étalement des charges** en lien avec la crise sanitaire est inscrit pour 20,0 M€, représentant un cinquième du montant total des charges basculées en investissement en 2020 (100,0 M€) et amorties sur cinq ans à compter de l'exercice 2020.

- Le **complément de prix de 3,3 M€** liée à la cession du bâtiment administratif boulevard Morland, inscrit en recette réelle de fonctionnement, nécessite également une inscription équivalente de 3,3 M€ en crédits d'ordre dans le cadre de sa bascule en section d'investissement, conformément au schéma comptable de l'opération.
- L'**amortissement des primes de remboursement des obligations** s'élève à 2,5 M€.

Les **écritures équilibrées en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement** (55,6 M€) correspondent aux opérations suivantes :

- La **quote-part des subventions transférables**, qui correspond à la reprise des subventions d'investissement versées, est inscrite à hauteur de 39,0 M€.
- Les **reprises sur provisions pour risques et charges** représentent 10,2 M€.
- Les **reprises sur amortissements des immobilisations** s'élèvent à 4,0 M€.
- Les **travaux en régie** permettant de transférer en section d'investissement les charges ayant concouru à la production d'immobilisations s'élèvent à 2,0 M€.
- Les **reprises sur amortissement des primes de remboursement des obligations** sont inscrites pour un montant de 0,4 M€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitres 951 et 953)

Au BP 2023 le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente une inscription de 384,6 M€. Ce transfert correspond à l'**épargne volontaire** dégagée dans le cadre du BP 2023, qui vient s'ajouter à l'épargne réglementaire pour permettre le remboursement des annuités de la dette en capital ainsi que l'autofinancement d'une partie des investissements de l'exercice. Ces inscriptions budgétaires ne font l'objet d'aucune exécution.

Les mouvements à l'intérieur de la section d'investissement (opérations patrimoniales) (chapitre 925)

Investissement	
Dépenses	Recettes
283,4 M€	283,4 M€

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent à :

- 212,4 M€ pour la **réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés** (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage) ainsi que des **transferts liés aux études** effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'investissement ;
- 40,0 M€ pour l'**intégration patrimoniale des biens immobiliers acquis à titre gratuit ou à l'euro symbolique**, dans le cadre des opérations d'urbanisme ;
- 20,0 M€ au titre de la réintégration des **annuités de loyers capitalisés** liées à l'exercice ;
- 6,0 M€ au titre de la réintégration des **investissements réalisés sur les états spéciaux d'arrondissement** dans le cadre de la dotation d'investissement ;
- 5,0 M€ au titre de l'**intégration des primes d'émission** versées dans le montant de la dette.



RÉCAPITULATIF PAR CHAPITRE

Les tableaux ci-dessous décomposent le passage du périmètre de l'analyse financière, utilisé dans le présent rapport, à celui des documents budgétaires. Ils présentent ainsi les flux neutralisés en analyse financière, car équilibrés en dépenses et en recettes au sein du budget consolidé.

Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.

Dépenses de fonctionnement – BP 2023

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	444,9
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	772,3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	602,2
Santé et action sociale	2 462,7
Aménagement des territoires et habitat	273,4
Action économique	43,4
Environnement	758,6
Transports	669,5
Services généraux	818,2
Opérations non ventilées	1 877,1
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	8 722,3

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	959,6
Dépenses d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	550,4
Virement vers la section d'investissement (chapitre 953)	384,6
Taxe de séjour - part régionale	13,0
Opération Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	9 681,9

Recettes de fonctionnement – BP 2023

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	1,3
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	76,6
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96,2
Santé et action sociale	657,6
Aménagement des territoires et habitat	75,4
Action économique	169,4
Environnement	756,2
Transports	492,6
Services généraux	192,3
Opérations non ventilées	7 080,6
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (A)	9 598,3

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	83,6
Recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 946)	55,6
Complément de prix cession Morland	3,3
Taxe de séjour - part régionale	13,0
Opération Porte de Versailles	11,7
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	9 681,9

Dépenses d'investissement – BP 2023

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	30,4
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	88,1
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	259,9
Santé et action sociale	62,7
Aménagement des territoires et habitat	734,6
Action économique	38,4
Environnement	96,2
Transports	208,2
Services généraux	143,9
Opérations non ventilées	95,3
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	1 757,8

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces dépenses les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	732,9
Dépenses d'ordre de transfert entre sections	55,6
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	283,4
Opérations équilibrées neutralisées	90,9
Remboursements d'emprunt	303,0
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	2 490,7

Recettes d'investissement – BP 2023

Vision analyse financière par fonction	
Sécurité	1,2
Enseignement, formation, professionnelle et apprentissage	7,5
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57,8
Santé et action sociale	7,8
Aménagement des territoires et habitat	189,1
Action économique	0,0
Environnement	3,9
Transports	17,0
Services généraux	0,8
Opérations non ventilées	302,9
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (A)	588,0

Le périmètre des documents budgétaires ajoute à ces recettes les flux retracés ci-dessous :

Neutralisations (B)	1 902,8
Recettes d'ordre de transfert entre sections	550,4
Opérations patrimoniales (chapitre 925)	283,4
Opérations équilibrées neutralisées	90,9
Complément de prix cession Morland	-3,3
Nouveaux emprunts (natures 16311 et 1641)	596,8
Virement depuis la section de fonctionnement	384,6
TOTAL BUDGETAIRE (A) + (B)	2 490,7

Les montants de la présentation ci-dessous sont exprimés au format budgétaire et incluent les flux présentés ci-dessus, neutralisés en analyse financière, dont les crédits d'ordre dédiés aux écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement – Présentation par nature

Le BP 2023 s'élève à 9 681,9 M€ en recettes et en dépenses de fonctionnement, en hausse de 6,8 % par rapport au budget primitif 2022.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 9 626,2 M€ de crédits réels et de 55,6 M€ de crédits d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont composées de 8 746,9 M€ de crédits réels, de 550,4 M€ de crédits d'ordre et de 384,6 M€ de virement à la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement (en €)

LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023	% / BP 2022
73 et 731 - FISCALITE ET COMPENSATIONS	6 791 334 695,58	7 739 448 955,00	14,0%
Compensations des transferts à la Métropole du Grand Paris	978 463 518	1 341 555 967	37,1%
<i>Dont part fiscalité</i>	<i>525 357 070</i>	<i>888 449 519</i>	<i>69,1%</i>
<i>Dont part CPS de la DGF</i>	<i>453 106 448</i>	<i>453 106 448</i>	<i>0,0%</i>
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	391 512 075,27	373 341 369,00	-4,6%
Concours de l'Etat	72 970 104	45 236 699	-38,0%
Autres participations	318 541 971	328 104 670	3,0%
016 - AUTONOMIE	18 220 000,00	22 300 000,00	22,4%
017 - INSERTION	263 090 009,00	263 590 010,00	0,2%
70 et 75 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 340 363 183,72	1 193 392 575,00	-11,0%
76 - PRODUITS FINANCIERS	19 640 510,00	28 822 670,00	46,8%
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	1 040 000,00	1 000 000,00	-3,8%
013 - ATTENUATION DE CHARGES	4 240 000,00	4 351 884,00	2,6%
042 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, REPRISE D'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT	233 095 000,00	55 632 512,00	-76,1%
TOTAL	9 062 535 473,57	9 681 879 975,00	6,8%

Dépenses de fonctionnement (en €)

LIBELLÉ	BP 2022	BP 2023	% / BP 2022
012 et 6586 - MASSE SALARIALE (dont collaborateurs des groupes d'élus)	2 512 437 308,00	2 627 188 728,00	4,6%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	2 068 872 884,72	1 914 561 182,00	-7,5%
011 - Charges à caractère général (frais de mission et déplacement compris)	814 923 075,46	855 505 351,00	5,0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 253 949 809,26	1 059 055 831,00	-15,5%
* Aides sociales	692 354 381,00	709 315 315,00	2,4%
* Subventions de fonctionnement (hors aide sociale)	198 535 983,00	197 753 950,00	-0,4%
* Autres charges	363 059 445,26	151 986 566,00	-58,1%
016 - ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	132 390 299,00	134 239 508,00	1,4%
017 - PLAN PARISIEN D'INSERTION PAR L'EMPLOI ET REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	445 858 242,00	469 018 803,00	5,2%
Part allocation RSA	394 000 000,00	419 200 000,00	6,4%
Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE)	24 224 364,00	23 835 750,00	-1,6%
Contrats d'avenir	3 000 000,00	2 272 000,00	-24,3%
Remises gracieuses RSA	120 000,00	120 000,00	0,0%
66 - CHARGES FINANCIÈRES	142 511 720,00	177 886 636,00	24,8%
042 et 023 - PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	484 287 377,27	934 971 630,00	93,1%
Amortissements et provisions	469 458 077,90	550 378 781,00	17,2%
Autofinancement	14 829 299,37	384 592 849,00	2493,5%
65 - PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 445 111 527,53	1 550 846 927,00	7,3%
Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	369 250 000,00	392 500 000,00	6,3%
Préfecture de Police	222 548 774,00	238 415 084,00	7,1%
Participation à Ile-de-France Mobilités (IdFM)	399 330 000,00	435 288 378,00	9,0%
SYCTOM	105 000 000,00	117 700 700,00	12,1%
Paris Musées	55 200 000,00	55 200 000,00	0,0%
Crèches associatives	61 219 062,00	58 020 397,00	-5,2%
Caisses des écoles	80 560 540,00	102 793 600,00	27,6%
Enseignement privé	35 837 000,00	30 393 853,00	-15,2%
Dotation de fonctionnement des collègues	38 312 915,00	38 312 915,00	0,0%
Aide aux transports	19 716 000,00	20 300 000,00	3,0%
Fonds de Solidarité Logement	30 492 000,00	35 492 000,00	16,4%
Budget annexe de l'assainissement	20 000 200,00	18 200 000,00	-9,0%
Etablissement public territorial de bassin - Seine Grands lacs	3 430 000,00	4 330 000,00	26,2%
Parcs interdépartementaux	2 852 314,00	2 950 000,00	3,4%
CNRACL	1 362 722,53	950 000,00	-30,3%
67 - CHARGES SPECIFIQUES	13 300 000,00	13 300 000,00	0,0%
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	1 817 766 115,05	1 859 866 561,00	2,3%
TOTAL	9 062 535 473,57	9 681 879 975,00	6,8%

Section d'investissement – Présentation par nature

Pour le BP 2023, le montant total des crédits de paiement en dépenses et en recettes s'élève à 2 490,7 M€, contre 2 409,4 M€ au budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement se ventilent entre 2 151,7 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 339,0 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement se répartissent entre 1272,4 M€ de recettes sur opérations réelles et 833,8 M€ de recettes sur opérations d'ordre et de 384,6 M€ de virement depuis la section d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2023 par chapitre comptable.

Dépenses et recettes d'investissement par nature (en €)

CHAPITRE		DEPENSES		RECETTES	
		BP 2022	BP 2023	BP 2022	BP 2023
OPERATIONS REELLES		2 077 314 433,27	2 151 701 900,00	1 826 122 056,00	1 272 362 782,00
<i>dont emprunt (court et long terme)</i>		<i>318 011 750,00</i>	<i>303 031 037,00</i>	<i>905 432 826,60</i>	<i>596 840 482,00</i>
<i>hors emprunt (court et long terme)</i>		<i>1 759 302 683,27</i>	<i>1 848 670 863,00</i>	<i>920 689 229,40</i>	<i>675 522 300,00</i>
Crédits d'équipement		1 539 631 103,27	1 672 157 163,00	1 411 019 117,00	975 881 382,00
204	Subventions d'équipement versées	439 102 212,33	432 210 064,00		
Crédits d'équipement hors subventions versées		1 100 528 890,94	1 239 947 099,00	1 411 019 117,00	975 881 382,00
18	RSA programme d'équipement	300 000,00	400 000,00		
13	Subventions d'investissement	680 000,00	400 000,00	142 383 790,40	166 486 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées			1 268 635 326,60	809 395 082,00
20	Immobilisations incorporelles	129 561 633,00	106 355 984,20		
21	Immobilisations corporelles	399 292 336,67	415 048 834,41		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	570 694 921,27	717 742 280,39		
Opérations financières		527 530 371,00	473 369 737,00	404 412 939,00	288 556 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		400 000,00	122 710 939,00	101 555 000,00
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	331 204 812,00	324 246 337,00		
26	Participations et créances rattachées à des participations	88 750 000,00	29 875 000,00		
27	Autres immobilisations financières	107 575 559,00	118 848 400,00	79 802 000,00	25 801 400,00
20	Dépenses imprévues				
024	Produit des cessions d'immobilisations			201 900 000,00	161 200 000,00
Opérations pour compte de tiers		10 152 959,00	6 175 000,00	10 690 000,00	7 925 000,00
45	Opérations pour comptes de tiers	10 152 959,00	6 175 000,00	10 690 000,00	7 925 000,00
OPERATIONS D'ORDRE		332 098 130,32	339 032 512,00	583 290 507,59	1 218 371 630,00
40	Transferts entre sections	233 095 000,00	55 632 512,00	469 458 077,90	550 378 781,00
41	Opérations patrimoniales	99 003 130,32	283 400 000,00	99 003 130,32	283 400 000,00
21	Virement section de fonctionnement			14 829 299,37	384 592 849,00
TOTAL GENERAL		2 409 412 563,59	2 490 734 412,00	2 409 412 563,59	2 490 734 412,00

Il ressort de la section d'investissement 2023 un besoin de financement de 981,4 M€, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 22	BP 2023
OPERATIONS REELLES hors autorisation d'emprunt	1 156 625 203,87	1 476 179 600,00
dont mouvements non financiers	1 033 507 771,87	1 291 366 263,00
dont mouvements financiers	123 117 432,00	184 813 337,00
OPERATIONS D'ORDRE hors virement de la section de fonctionnement	-236 363 077,90	-494 746 269,00
TOTAL	920 262 125,97	981 433 331,00

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT		
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 829 299,37	384 592 849,00
AUTORISATION D'EMPRUNT	905 432 826,60	596 840 482,00
TOTAL	920 262 125,97	981 433 331,00

